

Séance du 10 décembre 2012

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mil douze, le 10 décembre à vingt heures quinze minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Madame Véronique LAGUERRE, Madame Nathalie FINANCE, Monsieur Jean-Luc FLAMBARD, Madame Isabelle HARAND, Madame Laurence PICARD, Madame Chantal RIHAL, Monsieur José ROSATI, Madame Sylvaine BOUCOURT.

Absents excusés :

- Monsieur Nicolas DIETLIN donne pouvoir à Mme LAGUERRE,
- Monsieur Alexandre VALLET donne pouvoir à Mr José ROSATI,
- Monsieur Milko PETIT.

Le conseil municipal désigne Madame Isabelle HARAND comme secrétaire de séance.

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Délibération – Remboursement FNGIR

Le conseil a décidé à l'unanimité d'ajouter ce point.

1/ Régime indemnitaire 2013

Madame le Maire explique que Madame Patricia GRIMBERT est titulaire depuis le 1^{er} janvier 2012 et à ce titre bénéficie des indemnités IEMP et IAT. Il faut donc régulariser les indemnités pour l'année 2012 sur janvier 2013.

Attribution de l'indemnité d'exercice des missions de préfecture – Année 2012 : **PRORATISE EN FONCTION DU NBRE D'HEURES**

Filière	Grade	Statut	Montant moyen de référence au 01/11/2005	Coefficient multiplicateur d'ajustement retenu (de 0 à 3)
Administrative	Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	Titulaire	1143.37	1.5

Attribution de l'indemnité d'administration et de technicité – Année 2012 : **PRORATISE EN FONCTION DU NBRE D'HEURES**

Filière	Grade	Statut	Montant moyen de référence au 01/07/2010	Coefficient multiplicateur d'ajustement retenu (de 0 à 8)
Administrative	Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	Titulaire	449.3	1.5

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide l'attribution l'enveloppe proposée ci-dessus.

Attribution de l'indemnité d'exercice des missions de préfecture pour l'année 2013 :

PRORATISE EN FONCTION DU NBRE D'HEURES

Filière	Grade	Statut	Montant moyen de référence au 01/11/2005	Coefficient multiplicateur d'ajustement retenu (de 0 à 3)
Administrative	Adjoint Administratif 1 ^{ème} classe	Titulaire	1173.86	2

Administrative	Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	Titulaire	1143.37	1.5
----------------	---	-----------	---------	-----

Filière	Grade	Statut	Montant moyen de référence au 01/11/2005	Coefficient multiplicateur d'ajustement retenu (de 0 à 3)
Technique	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	Titulaire	1143.37	1

Attribution de l'indemnité d'administration et de technicité pour l'année 2013

PRORATISE EN FONCTION DU NBRE D'HEURES

Filière	Grade	Statut	Montant moyen de référence au 01/07/2010	Coefficient multiplicateur d'ajustement retenu (de 0 à 8)
Administrative	Adjoint Administratif 1 ^{ème} classe	Titulaire	464.29	3
Administrative	Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	Titulaire	449.30	1.5

Filière	Grade	Statut	Montant moyen de référence au 1/07/2010	Coefficient multiplicateur d'ajustement retenu (de 0 à 8)
Technique	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	Titulaire	449.30	1

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide l'attribution de l'enveloppe budgétaire ci-dessus.

Madame le Maire rappelle :

- Que la commune a, par la délibération du 5 avril 2012, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n°86-552 du 14 mars 1986.

Le Maire expose :

Que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Décide

Article 1^{er} : d'accepter la proposition suivante :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2013)

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

Risques garantis : Décès, Accident du travail + Maladie ordinaire + Longue Maladie/Maladie de longue durée + Maternité avec Franchise de 15 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire.

Conditions : au taux de 6.85% avec franchise de 15 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire.

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et des Agents Non-Titulaires

Risques garantis : Accident de service / Maladie professionnelle / Maladies graves / Maternité-Paternité –adoption / Maladie ordinaire.

Conditions : 1.04% avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire.

Article 2^{ème} : le Centre de Gestion autorise le maire à signer les documents contractuels en résultant.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, les conditions du contrat désigné ci-dessus.

Le 11 septembre 2012, le ministre de l'Intérieur a annoncé que la réforme de l'organisation des services de l'Etat se poursuivait et que le réseau actuel des Sous-Préfectures subirait des modifications qui entraîneront certains regroupements et certaines fermetures et ce, dès le printemps 2013.

Madame le Maire explique que cette fermeture serait dommageable pour toutes les communes du canton et propose de soutenir le maintien de la Sous-Préfecture de BERNAY.

Le conseil municipal décide, avec 9 voix POUR et 1 ABSTENTION de soutenir le maintien de la Sous-Préfecture de BERNAY.

4/Délégué suppléant du S.I.E.G.E.

Suite à la démission de Mr SOENEN en 2011, il convient de le remplacer comme délégué suppléant au S.I.E.G.E. Mr Jean-Luc FLAMBARD propose sa candidature.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la candidature de Mr Jean-Luc FLAMBARD comme délégué suppléant au S.I.E.G.E.

5/Délibération remboursement FNGIR

Il apparaît que notre collectivité a fait l'objet de versements trop importants depuis le 1^{er} janvier 2012. Il est donc nécessaire de prendre une délibération pour appuyer la demande de remboursement de la somme de 6639€ à la DDFIP.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le remboursement de cette somme.

6/Divers – Comptes-rendus des commissions Travaux – Embellissement - Communications

Madame Isabelle HARAND donne le compte-rendu de la commission Embellissement :

- ✓ Le Calvaire, rue de l'Eglise a été refait par Mr BORIE
- ✓ Des illuminations, rue de la Mairie ont été installées pour essai. Si celles-ci sont appréciées, nous reconduirons le contrat de location pour 2013, avec un engagement sur 3 ans.
- ✓ Les décorations de Noël vont être installées Samedi 15 décembre avec la participation des enfants. Elles seront démontées le 26 janvier 2013. La commission a pour projet en 2013, l'installation d'une poubelle à l'abri-bus, route des Paillards et d'une table de ping-pong - Espace Guillemot.

Monsieur Jean-Luc FLAMBARD donne le compte-rendu de la commission TRAVAUX :

- ✓ Les effacements de réseaux, sur une partie de la route des Paillards sont inscrits dans les travaux du S.I.E.G.E. en 4^{ème} position. L'enveloppe budgétaire étant atteinte avant nos travaux, nous serons informés en juin si une enveloppe supplémentaire est attribuée. Dans ce cas, les travaux seront effectués. Nous profiterons de ces travaux pour remplacer les horloges électriques par des horloges astronomiques.
- ✓ Une armoire électrique est à remplacer à l'Eglise et la réfection du côté ouest de l'église est programmée.

Sont à l'étude :

- l'éclairage à l'arrêt du ramassage scolaire, route du Neubourg
- l'éclairage supplémentaire à l'abri-bus route des Paillards.
- Réfection de la clôture sur le parking de la mairie.

Madame LAGUERRE donne le compte-rendu de la commission Communication :

- ✓ Le site Internet est en ligne : lebecthomas.fr
- ✓ La préparation du prochain P'tit Thomasien s'achève. Il sera distribué en janvier 2013.

7/Comptes-rendus des Ecoles primaires

Madame LAGUERRE donne le compte-rendu du conseil de l'école maternelle. Il faut noter que 89 élèves sont inscrits pour la rentrée 2012-2013 et que la fermeture de classe n'a pas eu lieu.

En ce qui concerne l'école élémentaire, les effectifs sont en réelle hausse : 145 élèves sont répartis en 6 classes.

8/Informations diverses

Madame le Maire explique que la redevance France TELECOM n'a pas été perçue depuis 2007. Ce montant représente 1720.45€ et a donc été réclamé à France TELECOM. En ce qui concerne le calcul du kilométrage des installations de France TELECOM sur le domaine public de notre commune, celui-ci ne concerne que les voiries communales.

Les vœux de l'Oison se dérouleront le vendredi 18 janvier 2013 à St Amand des Hautes Terres et les vœux du Maire le vendredi 25 janvier 2013.

9/Questions diverses

Madame BOUCOURT informe que la chaussée est endommagée route des Paillards et rue de l'Eglise.

Madame le Maire ira constater et remontera l'information aux intéressés.

SEANCE LEVEE A 21H45.